

A.S.B.T.P.

1^{ère} MONTE DE DÉMONSTRATION VEHICULES HISTORIQUES

CORSE EXTREME SUD

VENDREDI 31 MAI - SAMEDI 1^{er} JUIN 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

□ ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Public de NICE et l'Association Corsica Rallye organisent les VENDREDI 31 Mai et SAMEDI 1^{er} Juin 2019, avec le concours des :

- Municipalité de PORTO VECCHIO et SOTTA

Une démonstration automobile dénommée : **1^{ere} DÉMONSTRATION DE VÉHICULES HISTORIQUES CORSE EXTREME SUD.**

□ ARTICLE 2 – PROGRAMME DE LA DEMONSTRATION.

➤ Article 2.1 Horaires :

Clôture des engagements le mardi 25 Mai 2018 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le 25 Mai 2019.

Les vérifications administratives auront lieu le : **Vendredi 31 Mai et le Samedi 1^{er} Juin 2019**

ADMINISTRATIF : Parking Départ : le vendredi à partir de 10h00 et le samedi de 07h00 à 08h30

- La démonstration commencera : le vendredi de 15h00 à 18h00 et le samedi à partir de 8 heures

Elle s'effectuera en 6 montées.

Réunion des officiels sur la ligne de départ à 13h30

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 14h00 sous peine de se voir refuser le départ

Monte de démonstration du vendredi après midi à 15h00 à 15h30 et 16h00 à 16h30

Monte de démonstration du samedi matin auront lieu de 08h00 à 09h00 et 10h00 à 11h00

Monte de démonstration du samedi après midi à 13h30 à 14h30 et 15h30 à 16h30

□ ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

- Le nombre de Voiture admis est fixé à 30 maximums
Cette épreuve est autorisée aux voitures jusqu'à 1990 et exception.

□ ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASBTP 42 avenue Gallieni 06000 Nice

Jusqu'au mardi 25 Mai 2019 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Pour être valable, la demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée du montant des frais de participation s'élevant avec la publicité des organisateurs :

Vendredi 31 mai : 35€

Samedi 1^{er} juin : 100€

En cas de forfait le concurrent devra le signaler par écrit à l'organisateur avant l'ouverture des vérifications administratives au plus tard le Samedi 1^{er} Juin à 07h00 pour pouvoir prétendre à un remboursement partiel de son engagement (déduction faite d'une somme forfaitaire de 10 €)

□ **ARTICLE 6 – ASSURANCES**

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D

□ **ARTICLE 7 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve aura lieu sur la : D459+C.C

Commune de : **PORTO VECCHIO et SOTTA**

Départ : sur D459 – 500 mètre après carrefour T10/D459

Arrivée : sur CC – 1 km après carrefour D459/CC

Longueur du parcours : 2300 mètres

Pente moyenne : 5 %

Procédure de départ : Dans l'ordre décroissant des numéros

Modalités de retour au départ : descente par la route de course

Parc départ : avant ligne de départ

Parc arrivé : 200 m après ligne d'arrivée

□ **ARTICLE 8 – SIGNALISATION**

La signalisation sera celle indiquée dans le Règlement Sportif National.

□ **ARTICLE 9 – OFFICIELS**

Directeur de Course

Evelyne COMOGLIO

Licence n° 161804

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES COMMISSAIRES